

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUIN 2016

Secrétaire de séance : Bruno Garnier

Excusé : Jean-Paul Ducreux

► Délégations du Maire :

- Monsieur le Maire informe que l'arrêt de travail de Catherine Bourget (Agence Postale Communale) est prolongé jusqu'au 28 juin. En conséquence, le bureau de Poste sera fermé au public durant cette période et les personnes avisées devront récupérer (plis ou colis, au bureau de Poste de Montrottier). Il en sera de même si l'arrêt de travail venait à être prolongé à nouveau (*sauf si nous étions en mesure de trouver un agent remplaçant*).
- Monsieur le Maire informe de la signature d'un devis pour le diagnostic des bâtiments communaux pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Deux devis ont été demandés, à « Socotec » pour 2 640 € TTC et à « Espit Sud Est » pour le diagnostic et la déclaration Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) pour 2580 € TTC. Ce dernier devis a été retenu et signé.
- Le contrôle annuel du SYDER pour l'éclairage public a eu lieu. Au vu de ce diagnostic, deux vasques à l'aire de jeux seront remplacées pour 182 € et une sur la descente vers la Mairie pour 91 €. Un autre devis a été signé pour 265 € afin d'effectuer la dépose d'un luminaire à l'emplacement du futur bâtiment de la chaufferie.
- Les installations électriques des bâtiments communaux ont été contrôlées par CG Fluides : quelques travaux ont été réalisés pour 623 € (blocs issues de secours, ampoules,...) et pour 486 € (changement d'un différentiel à l'aire de jeux. Par ailleurs, l'entreprise a réalisé le câblage pour l'accès internet du local cantine pour un coût de 581 €.
- Comme décidé lors du précédent Conseil, la commission Fleurissement, avec l'aide des agents techniques communaux, s'est chargé de finaliser l'achat et l'installation de pots de fleurs en différents points du centre-bourg. Des précisions sur les coûts seront donnés ultérieurement, lorsque nous aurons reçu l'ensemble des factures.

► Délibération pour signature d'un échange de terrain au Lotissement des Primevères :

Monsieur le Maire nous rappelle que cet échange a été réalisé pour une meilleure implantation des trottoirs et des abords au lotissement « Les Primevères ». Par suite d'un accord verbal, le résultat de cet échange se solde à hauteur de 105 m² au profit de Monsieur Rifki moyennant une soulte à percevoir de 321 €. La commune prendra à sa charge les frais de l'acte notarié pour une somme estimée à 300 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les conditions financières énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

► Demande de subvention OGEC pour l'accueil périscolaire :

Cyril Perrasse et Géraldine Obriot, membres du bureau de l'OGEC et de l'APEL, se retirent de la salle et ne participent pas au vote.

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire nous fait part de la demande de subvention présentée par l'OGEC afin de participer au fonctionnement de l'accueil périscolaire pour l'année civile 2015.

Au vu du rapport d'activité (fréquentation en hausse), des comptes financiers présentés par l'association et après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de verser une subvention d'équilibre à l'OGEC pour un montant 2 472,26 €. Cette somme, inscrite au budget 2016, sera couverte partiellement, par une participation de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

► Délibération revalorisation des loyers des immeubles au 01/07/2016 :

Le barème de référence pour la révision des loyers des immeubles est celui du dernier trimestre de chaque année, qui a été fixé par l'INSEE à 125,28 pour le quatrième trimestre 2015.

Concernant l'atelier du Fournil, les conditions de révision du loyer sont définies dans le bail commercial, avec une première application de l'indice INSEE des loyers commerciaux à compter du 1er juillet 2016. Le barème de référence pour la révision du loyer est celui du premier trimestre de chaque année, qui est fixé par l'INSEE à 108,40 pour le premier trimestre 2016.

Logement	2015-2016	2016-2017
Maison Rue de la Mairie	319,77 €	319,74 €
Salle des sociétés : logement	367,77 €	367,74 €
Salle des sociétés : local artisanal	261,85 €	261,83 €
Appartements A et B de la cure	261,32 €	261,30 €
Appartement au dessus du Fournil	448,55 €	448,51 €
Atelier du Fournil	580,00 €	586,71 €

Le Conseil Municipal accepte cette revalorisation, à l'unanimité.

► Dossier PLU : poursuite de la procédure :

L'enquête publique s'est arrêtée le 10 mai. Plusieurs propriétaires ont pu faire part de leurs observations. Le rapport du commissaire enquêteur émet un avis favorable. En conséquence et sur proposition de la commission Urbanisme, le projet initial de modification sera révisé pour prendre en compte certaines demandes, notamment des anciens bâtiments agricoles pouvant changer de destination. Il sera demandé à notre bureau d'études d'intégrer ces demandes afin que le projet définitif soit arrêté lors du prochain Conseil Municipal. Cet arrêt du PLU devra faire l'objet d'une publicité légale durant un mois et, sans nouvelles observations des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées, il deviendra exécutoire un mois après la fin des mesures de publicité.

► Point sur l'avancement des dossiers (bâtiments, bar-restaurant, logement Fournil etc.) :

- Salle des sociétés : Pour faire suite aux contacts avec les différents artisans ayant réalisé les travaux, nous avons contacté l'architecte afin qu'une expertise soit réalisée et qu'une demande auprès de son assureur puisse être faite et espérer une procédure d'indemnisation.
- Utilisation du local artisanal : La commission Bâtiments s'est réunie afin de discuter de la future utilisation du local artisanal de la salle des sociétés. Il a été proposé à un ostéopathe, qui est à la recherche d'un local. La réflexion sur cette proposition se poursuit.
- Halle-préau : Le dossier doit être examiné, par la commission départementale d'accessibilité, qui se réunit le 12 juillet. A la suite de quoi, le permis de construire pourra être obtenu.
- Chaufferie collective : Selon le planning prévisionnel du SYDER, les travaux devraient débuter à compter du 18 juillet. La fin du chantier est planifiée pour fin novembre 2016. Une première réunion pour le démarrage du chantier est programmée le 29 juin, avec l'ensemble des entreprises choisies par la commission d'Appel d'Offres du SYDER.
Le cheminement du réseau de chaleur en contrebas du jardin de la cure nous impose d'acquiescer une bande de terrain sur une parcelle privée. Un accord verbal a été trouvé avec les propriétaires de la parcelle concernée. Le cabinet de géomètre Denton doit intervenir pour faire le document de division parcellaire et implanter le bornage.
- Procédure judiciaire : En vertu d'une décision du Tribunal d'Instance de Lyon (PV d'expulsion et ordonnance aux fins de reprise), les clefs de l'appartement du Fournil ont été récupérées. L'appartement a été nettoyé, il est à nouveau proposé à la location.
Pour le bar-restaurant, nous avons obtenu un jugement favorable du Tribunal de Grande Instance de Lyon en date du 6 mai. Après l'épuisement de tous les délais de recours, nous pourrions envisager une reprise des locaux et une nouvelle recherche de candidats.